

# Des pirates à l'assaut du Web



Outre la propagation de virus, les sites web colportent de nombreuses arnaques touchant essentiellement à votre portefeuille. Prenez garde aux revendeurs peu scrupuleux qui n'hésitent pas à vous berner, en affichant des tarifs de rêve...

Représentant un marché de 36,2 milliards d'euros par an en France, le commerce électronique attire invariablement de véritables escrocs qui n'hésitent pas à vous flouer. De la vente de contrefaçons chinoises à prix bradé, qui vous exposent à de lourdes amendes de la part des services de douanes, à l'achat de produits jamais livrés, vous devez donc redoubler de vigilance. Mais au-delà de quelques signes faciles à identifier (site marchand désuet aux couleurs criardes, moyens de paiement sécurisés inexistant, établissements dont le siège social est situé à l'autre bout du

monde, absence de contacts téléphoniques ou d'adresses e-mail...), il n'est pas toujours possible de repérer la fraude potentielle. Selon une récente étude de la FEVAD, 97% des 28 millions d'acheteurs en ligne en France restent toutefois satisfaits de leur commande sur Internet, au cours des six derniers mois.

## À tarif préférentiel, produit douteux ?

Certains articles restent davantage touchés par le fléau : c'est notamment le cas des produits pharmaceutiques à tarif bradé, qui constituent près de 50% du spam en ligne. Produits dange-

## VÉRIFIEZ LA FIABILITÉ D'UN REVENDEUR

Premier conseil relevant du bon sens lorsque vous effectuez un achat en ligne : vérifiez les coordonnées du vendeur et fuyez comme la peste les sites marchands qui ne disposent d'aucun moyen de contact, en particulier si vous n'en avez jamais entendu parler. Si le site arbore le sceau d'un label de confiance (Fia-Net, par exemple), reportez-vous sur le site officiel et vérifiez que le revendeur figure bien dans son annuaire. En cas de doute, n'hésitez pas non plus à rechercher des avis sur Internet, en saisissant le nom de l'établissement sur Google, suivi du mot «avis». Les internautes remontent très rapidement ce genre d'informations, en particulier sur Twitter où vous pouvez explicitement poser votre question ! Dernier détail : lors du paiement en ligne, vérifiez bien que le site bascule en mode sécurisé (https).



## TROIS QUESTIONS À...

### Maitre Bensoussan Avocat spécialisé en technologies numériques

#### 1 Comment savoir si un site est fiable ?

Sur le site internet, le vendeur ou le prestataire de services doit indiquer ses nom et coordonnées téléphoniques, permettant d'entrer effectivement en contact avec lui, son adresse ou, s'il s'agit d'une personne morale, son siège social. Pour les sociétés situées en France, une recherche sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) permet de vérifier si elles existent et/ou si elles sont en redressement ou liquidation judiciaire.

#### 2 Quelles sont les obligations d'un site de commerce ?

La directive européenne du 25 octobre 2011 renforce le devoir d'information du professionnel envers le consommateur, avant la conclusion d'un contrat à distance. Une information spécifique doit figurer sur les sites, clairement et lisiblement, avant toute commande, afin d'indiquer des restrictions de livraison et les moyens de paiement acceptés.



© Didier Gréty

#### 3 Vers qui se tourner, lorsqu'aucun accord amiable n'est possible ?

Vers le juge de proximité du lieu de livraison du bien, compétent pour les litiges n'excédant pas 4000 €, pour avoir une ordonnance portant injonction de payer afin d'obtenir le remboursement du paiement effectué et d'éventuels dommages et intérêts. C'est gratuit et un avocat n'est pas nécessaire.

reux, à la composition incertaine, ou compte bancaire débité, sans aucune livraison assurée, ces articles comportent de nombreux risques. Aussi, ne faites jamais confiance aux annonces glanées parmi vos spams, et ne passez pas commande sur de tels sites étrangers, même s'ils affichent le logo de Visa, Mastercard ou American Express. Il est aujourd'hui très fréquent de passer par des comparateurs de prix, pour identifier la meilleure offre du moment. Cherchant à se démarquer et à indexer le plus grand nombre de boutiques possible, ceux-ci